Nations Unies A/HRC/48/36

Assemblée générale

Distr. générale
7 juillet 2021
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Quarante-huitième session
13 septembre-1er octobre 2021
Points 2 et 3 de l'ordre du jour
Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Contribution de la justice transitionnelle à la pérennisation de la paix et à la réalisation de l'objectif de développement durable nº 16

Note du Secrétariat

1. Dans sa résolution 42/17 sur les droits de l'homme et la justice transitionnelle, le Conseil des droits de l'homme a prié le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme d'examiner dans un rapport la façon dont les mesures de justice transitionnelle prises pour gérer les suites de violations flagrantes des droits de l'homme, d'atteintes patentes à ces droits et de violations graves du droit international humanitaire peuvent contribuer à la pérennisation de la paix et à la réalisation de l'objectif de développement durable nº 16, et de lui présenter ledit rapport à sa quarante-sixième session. Dans sa décision 45/113, le Conseil a reporté la présentation du rapport à sa quarante-huitième session en raison de la crise de liquidités traversée par le Secrétariat de l'ONU et des restrictions imposées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

2. Compte tenu des difficultés financières rencontrées par l'Organisation, la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme n'est pas en mesure de présenter ce rapport à la quarante-huitième session, dans le délai prescrit. Elle compte soumettre le rapport au Conseil à sa quarante-neuvième session.

Merci de recycler